

Cette décharge parentale est une autorisation donnée au conducteur afin de laisser SEUL(E), devant le domicile de dépose, votre enfant qui doit impérativement être en possession des clés du logement. Cette décharge est à renseigner uniquement si vous acceptez que votre enfant soit déposé au domicile en votre absence.

(voir article 5.4.4.1 du règlement des transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap)

ÉLÈVE :

Nom :

Prénom :

Nom et adresse de l'établissement scolaire fréquenté :

RESPONSABLE(S) LÉGAL (AUX) :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Je soussigné(e), responsable légal de :

- Reconnais que mon enfant a toutes les capacités pour rentrer et rester seul à mon domicile.
- Dégage le Département de la Vienne de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident de quelque nature qu'il soit, qui interviendrait avant la montée ou après la descente du véhicule.

Fait à : Le :

Signature obligatoire du ou des représentants légaux